

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT

Séance du vendredi 7 octobre 2022

À l'ouverture de la séance, quatorze membres du conseil d'Institut étaient présents ou représentés dont deux procurations enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Jean-Luc PERNETTE (présent à partir de 14h40)
Madame Pascale SOVCIK
Madame Élisabeth OUDON
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Isabelle MAGNIN – procuration à monsieur Jean-Luc PERNETTE

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER – procuration à monsieur Thierry HOHL
Monsieur Thierry HOHL

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA – procuration à monsieur Jean-François GIRET (à partir de 15h00)

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

2 – Point sur la rentrée 2022

La directrice de l'INSPE débute sa prise de parole en portant à la connaissance des membres du conseil l'identité des nouveaux enseignants :

- madame Erika GODDE, maîtresse de conférence en 16^e section (psychologie) ;
- madame Marion MONNET, maîtresse de conférence en 5^e section (sciences économiques) ;
- madame Anne-Laure THIEL, maîtresse de conférence en 25^e section (mathématiques) ;
- monsieur Pierre LECEFEL, maître de conférence en 70^e section (sciences de l'éducation) ;
- madame Pauline PAPA, professeure agrégée (PRAG) en anglais ;
- monsieur Sébastien DELARCHE, professeur agrégé (PRAG) en éducation physique et sportive.

Elle apporte ensuite des précisions sur les trois recrutements qui ont été accordés pour la rentrée 2023 :

- un maître de conférence en 17^e section (philosophie) ;
- un maître de conférence en 7^e et 70^e sections (didactique du français et littérature) ;
- un professeur agrégé (PRAG) ou professeur certifié (PRCE) en lettres.

Concernant les effectifs, madame Elsa LANG RIPERT présente des bilans chiffrés pour chaque Département sur plusieurs années tout en précisant que le nombre d'inscrits pour cette année universitaire n'est pas encore tout à fait stabilisé.

Pour les sciences de l'éducation, elle constate sur les sept dernières années une courbe relativement stable restant sur des valeurs en nombre d'étudiants quasi-équivalentes.

Le Département Diderot, après plusieurs années d'augmentation en termes d'effectifs, rencontre depuis deux ans une baisse des inscriptions.

Pour le Département MEEF, la directrice de l'INSPE indique qu'elle n'a pris en compte dans son bilan que les effectifs de première année de master en raison des nombreuses modifications des statuts des étudiants en master 2 ces dernières années.

Pour le premier degré, on observe une baisse lente mais significative depuis une décennie.

Pour le second degré, sur la même période, on constate des évolutions marquées soit en augmentation soit en diminution selon les parcours. Les mêmes tendances sont constatées au niveau national où une corrélation entre le nombre de postes ouverts aux concours et les inscriptions semble se dessiner.

Monsieur Frédéric MUYARD atteste que l'INSPE de Franche-Comté connaît également une baisse de ses effectifs et avance comme explication possible une stratégie de contournement des étudiants qui choisiraient de s'orienter vers un master disciplinaire.

Monsieur Thierry HOHL souligne que la préprofessionnalisation en licence est également en baisse, ce qui pourrait s'avérer être un mauvais signe précurseur pour les prochaines années.

La parole est laissée à madame Lucie CORBIN pour revenir plus en détail sur la rentrée du Département MEEF. Elle rappelle qu'il s'agit de la première année avec la mise en œuvre complète de la réforme. Globalement, la rentrée s'est très bien déroulée. En l'absence de statuts multiples, les parcours de formation sont beaucoup plus simples et lisibles ce qui a facilité le travail de tous et a permis une rentrée plus sereine.

Pour poursuivre sa présentation de la rentrée 2022, la directrice de l'INSPE liste les travaux pour cette année au sein de l'Institut :

- profiter de l'accréditation de la nouvelle offre de formation pour effectuer un travail de coordination avec toutes les unités de formation et de recherche de l'université afin que la préprofessionnalisation soit présente dans toutes les licences proposées par l'uB ;
- participer au développement professionnel dans le supérieur par l'intermédiaire du centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) et dans l'éducation nationale par le biais du lien existant entre l'INSPE et l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
- mobiliser les étudiants de l'INSPE que ce soit pour animer les associations ou pour être présents au sein des différentes instances ;
- renforcer les partenariats à l'international ; à ce titre, une nouvelle référente relations internationales, Pascale CRISPIN, a été nommée et œuvrera dans ce sens ;
- continuer le travail sur l'accréditation des formations en respectant un calendrier prédéfini qui doit conduire à la remontée des fiches filières en juin 2023 pour la communication du rapport définitif de l'HCERES mi-juillet. La directrice de l'INSPE signale que le master MEEF n'est pas inclus dans ce calendrier et qu'aucune information n'a encore été divulguée sur les échéances à venir.

Monsieur le Recteur prend la parole pour revenir sur l'intérêt et l'importance des partenariats à l'international. Revenant d'un séjour à Mayence, il a pu constater tout l'attachement porté au double master MEEF tout en rappelant la difficulté d'enseigner en France puisque l'obtention du concours est nécessaire à la différence des règles appliquées en Allemagne.

Pour clôturer ce point d'information sur la rentrée 2022, madame Elsa LANG RIPERT porte à la connaissance des membres du conseil un problème récurrent mais qui s'est particulièrement aggravé cette année : la difficulté rencontrée pour se voir attribuer des salles de cours sur le campus en complément des salles du site de Dumont.

4

Madame Géraldine FARGES indique que ce problème met les personnels enseignants et les administratifs sous tension et empêche le maintien de la qualité de la formation. Elle signale que les retours qu'elle a obtenus font apparaître une problématique qui semble, à ce stade, insoluble. Elle pose alors la question de savoir comment, sans solution, accueillir les étudiants et leur proposer un enseignement de qualité pour lequel ils se sont inscrits ?

Madame Lucie CORBIN rajoute que pour le Département MEEF, certains cours ont été également annulés, d'autres reportés et que certains doivent se tenir à distance. Elle explique que la réforme du master MEEF a conduit à augmenter le nombre de formations et par le fait, le besoin de salles pour tenir les cours.

Monsieur Norbert PERROT interroge le conseil sur les actions à mener après avoir constaté le problème. Il s'interroge sur les leviers que pourrait actionner l'université si le manque de locaux est avéré et si aucune méthode de gestion des salles plus efficiente ne peut résoudre cette difficulté. Les deux seules solutions seraient *a priori* la construction de nouveaux bâtiments ou la diminution des effectifs étudiants.

Madame Géraldine FARGES énonce le souhait d'obtenir une objectivation de l'occupation des salles sur le campus afin d'avoir la garantie que les formations de l'INSPE ne portent pas seules l'ensemble des contraintes dues à cette problématique.

Monsieur le Recteur demande si la présidence de l'université a déjà été interpellée sur ce sujet. La directrice de l'INSPE lui répond que la gouvernance est au courant du sujet par l'intermédiaire, entre autres, des vice-présidentes du conseil d'administration et de la commission formation et vie universitaire.

3 – Questions relatives à la formation

a. Formation des fonctionnaires stagiaires temps-plein

Madame Lucie CORBIN indique qu'il s'agit de formaliser par un vote du conseil d'Institut la formation des fonctionnaires stagiaires temps plein.

Sont concernés par cette formation, les lauréats du concours ayant validé un master MEEF ou les détenteurs d'un autre master avec une expérience significative d'enseignement.

Pour le premier degré, quinze jours de formation sont répartis sur l'année entre l'INSPE et les DSDEN avec un contenu défini en lien avec le rectorat pour une formation commune aux quatre départements.

Pour la formation second degré et conseiller principal d'éducation, dix jours sont répartis sur l'année pour moitié entre l'INSPE et le rectorat. Pour les professeurs en lycée professionnel (PLP), les dix jours sont mutualisés avec la maquette du diplôme inter-universitaire (DIU) PLP.

Monsieur le Recteur demande la raison pour laquelle la durée de formation a été choisie dans la fourchette basse puisqu'elle peut aller jusqu'à vingt jours.

Madame Lucie CORBIN apporte un premier élément de réponse en précisant que ce temps de formation a été décidé après plusieurs réunions de travail sur ce sujet. De plus, les fonctionnaires stagiaires étant à temps plein, il est nécessaire de les remplacer à moins de faire la formation en dehors du temps de travail, ce qui est le cas pour les fonctionnaires stagiaires du second degré.

Si une organisation plus optimale est trouvée, il est tout à fait envisageable d'augmenter le nombre de jours de formation.

Monsieur Cédric PETITJEAN précise que cette formation ne devrait normalement pas se tenir en plus du temps de travail mais que, pour le 2nd degré, les discussions engagées avec les différents acteurs n'ont pas permis de faire autrement pour cette année. Il ajoute qu'un bilan sera fait en fin d'année afin d'estimer la soutenabilité pour les étudiants et renforcer cette formation.

5

Cette formation est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Modifications de fiches filières

Madame Lucie CORBIN présente les modifications mineures pour le master MEEF éducation musicale demandées par l'UFR musicologie. Il s'agit de modifications du volume horaire dans l'UE2 pour apporter une plus grande cohérence en terme pédagogique tout en restant sur un coût global constant.

Les modifications de cette fiche filière sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Les capacités d'accueil

La directrice de l'INSPE informe le conseil que les capacités d'accueil doivent être arrêtées pour le 12 octobre. Si la volonté générale est de maintenir les mêmes capacités d'accueil, les conditions rencontrées pour cette rentrée, et plus particulièrement la difficulté de réserver des salles, conduisent à se questionner sur le sujet.

Madame Lucie CORBIN s'interroge sur la nécessité de diminuer les capacités d'accueil afin de maintenir la qualité des formations et avance comme autre problématique la difficulté de pouvoir proposer des stages à tous les étudiants de la licence EFEC jusqu'au master MEEF en passant par la préprofessionnalisation.

Madame Géraldine FARGES indique que paradoxalement la capacité d'accueil pour la licence des sciences de l'éducation pourrait être augmentée car cette formation est l'une des plus demandée sur l'université.

Monsieur le Recteur explique que la diminution des capacités d'accueil ne peut pas être la solution, les métiers de l'enseignement subissant déjà une crise des vocations. En raison de ses implications, cette discussion hautement stratégique doit être menée par le conseil d'administration de l'université.

Monsieur Philippe VELTEN s'interroge sur les modalités de la gestion du planning d'occupation des salles. Madame Elsa LANG RIPERT lui répond que l'université utilise un logiciel commun qui est géré au niveau des composantes SHS.

Monsieur Olivier BOULIN observe que l'INSPE, n'ayant pas la gestion d'un bâtiment sur le campus, doit solliciter des salles dans d'autres UFR et dépend alors de la disponibilité résiduelle de ces composantes.

Monsieur le Recteur invite le conseil d'institut à porter ce problème devant les plus hautes instances de l'université.

Monsieur Norbert PERROT propose de rédiger un courrier au nom du conseil de l'INSPE qu'il transmettra à monsieur le président de l'université de Bourgogne.

6

Unaniment, les membres du conseil valident cette résolution.

4 – Question financière (tarifs)

La parole est donnée à monsieur Émeric DAIAN. Le responsable de l'antenne financière de l'INSPE précise que les tarifs proposés pour 2023 sont quasi-identiques à ceux pratiqués en 2022. La seule augmentation, prévue afin de prendre en compte la hausse du coût des denrées et des fluides, concerne la restauration pour les extérieurs, et les personnels dont l'INM est supérieur à 480.

Les tarifs sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6 – Approbation de conventions

Le responsable de l'antenne financière porte à la connaissance du conseil les deux conventions suivantes :

- une convention de partenariat avec l'agglomération de Nevers qui a pour objet de définir les conditions selon lesquelles une aide financière de 4 000 euros par an sera accordée au site universitaire pour les quatre prochaines années ;
- un avenant à la convention d'agrément du CROUS du restaurant de Nevers qui arrête le montant de la subvention à la somme de 9 810, 42 euros pour la période de juillet 2021 à juin 2022.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7 – Questions diverses

Le président du conseil d'Institut indique que deux points ont dû être ajoutés en raison d'un calendrier contraint.

Le premier concerne la modification des statuts de l'INSPE. Madame Elsa LANG RIPERT présente les changements proposés :

- dans l'article 1 des statuts, la référence à l'ancienne région Bourgogne a été remplacée par la liste nominative des 4 départements de l'académie ;
- il est maintenant fait expressément mention de la promotion des valeurs de la République dans l'article 2 énumérant les missions de l'institut ;
- les articles 17 et 19 sont également révisés pour faire évoluer la composition du conseil scientifique. Le nombre de personnalités extérieures est ramené à deux et, devant le manque d'investissement des étudiants en master 2, il est proposé de supprimer les deux sièges qui leur étaient réservés.

Avant de se prononcer sur cette révision des statuts de l'INSPE, la responsable administrative précise que ces modifications doivent être adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés représentant au moins la moitié des membres en exercice. C'est-à-dire, en raison de la composition actuelle du conseil de l'institut, avec 11 voix pour.

Les modifications des statuts de l'INSPE sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés (17 voix pour).

7

Le dernier point concerne une subvention de 1 500 € accordée pour la labellisation du projet village des sciences sur le site d'Auxerre.

Cette subvention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 15h55.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

